

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4287

présenté par

Mme Jourdan, M. Garot, M. Leseul, M. Potier, M. Jean-Louis Bricout, Mme Battistel,
M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure,
M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy,
Mme Manin, M. Nailet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago,
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et
Mme Victory

ARTICLE 43

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« propre »

insérer les mots :

« et, au sein de la métropole du Grand Paris, à l'échelle de chaque établissement public territorial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à tirer les conséquences de l'organisation territoriales de la Métropole du Grand Paris en prévoyant la mise en œuvre des guichets à l'échelle de leurs établissements publics territoriaux.

En effet, le dispositif se retrouverait autrement mis à l'échelle d'une collectivité comportant plus de 10 % de la population du pays et dont les moyens demeurent encore embryonnaires au regard de l'importance de ses compétences.